

DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE

UNE MAIN TENDUE VERS L'AUTRE VIA UNE POLITIQUE SOCIALE ACTIVE

Corroborant la Déclaration de politique communale et répondant aux prescrits de l'art.27ter §1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, introduit par l'art.3 du décret du 19 juillet 2018, le C.P.A.S. de Perwez, à travers la main de sa Présidente, Véronique BIDOUL, vous présente sa déclaration de politique sociale (DPS), laquelle comporte les principaux projets politiques qui seront développés durant la mandature 2019-2024.

Au terme d'une consultation citoyenne durant la campagne électorale communale et d'un échange d'idées avec les différents acteurs sociaux et l'administration du CPAS, la majorité s'est fixée 6 priorités.

L'approfondissement des 6 axes stratégiques et le développement des moyens mis en œuvre feront l'objet d'une étude particulière dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique Transversal (PST). Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel, définissant des objectifs stratégiques et opérationnels qui seront ensuite traduits en actions concrètes sur le terrain.

L'optimisation des services et de l'action sociale au bénéfice du citoyen.

Une étude systématique de chaque service sera élaborée afin d'examiner s'il répond adéquatement à la demande et aux besoins de la population. Il s'agira d'optimiser la gestion des services afin d'en garantir une qualité parfaite et constante tant dans les moyens de production que dans la réalisation du service final.

D'autres pistes restent à développer comme la recherche de partenariats avec les communes voisines pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et ainsi partager certains frais.

Un accent particulier et fort sera mis sur la consolidation et le développement des synergies entre Administration communale et CPAS afin d'accroître les économies d'échelle et d'atteindre de meilleurs niveaux de performance au bénéfice du citoyen. L'idée étant de rendre Perwez commune hospitalière pour développer encore plus de cohésion, d'hospitalité et de solidarité.

Une politique de logement cohérente à travers une gestion efficace du patrimoine.

Le parc immobilier du C.P.A.S. s'est accru au cours des dernières années et mérite d'être affecté au mieux pour répondre aux nombreuses demandes des citoyens. La politique du logement doit être menée pour répondre aux besoins des plus précarisés. Les logements devront également tenir compte du souhait de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Une attention particulière pour les aînés

L'insertion et le respect des seniors nous préoccupent. Les personnes de plus de 60 ans représentent plus de 20 % de la population de Perwez (pourcentage en constante évolution). Nos aînés ne constituent pas un bloc homogène, il y a donc lieu de développer des politiques différenciées notamment entre les aînés actifs, ceux qui sont en perte d'autonomie et ceux qui sont dépendants.

Il faudra également encourager la participation citoyenne des aînés et favoriser les activités intergénérationnelles, en ce compris dans le cadre de la politique de logement (style « kangourou »).

Concrètement, en collaboration avec la Commune, le CPAS pourra offrir une boîte « personne âgée » à chaque sénior qui le souhaite. En cas de problème, cette boîte reprend les informations utiles pour des tiers.

De même, Soutenir l'extension du Val d'Orbais afin de répondre au vieillissement de la population. Il s'agit d'une Maison de repos et de soins (99 places) et d'une résidence-services (20 appartements) avec une seconde phase de 36 lits supplémentaires.

Une vraie politique d'action sociale orientée vers la jeunesse

D'une part, les personnes précarisées sont de plus en plus jeunes et il paraît important de travailler sur des méthodes systémiques avec un partenariat accru. Le rôle du CPAS comme outil d'insertion en matière d'emploi relève d'une grande importance.

D'autre part, la majorité souhaite soutenir et développer les milieux d'accueil de la petite enfance, en mettant en place une halte-garderie, en augmentant la capacité d'accueil pour la petite enfance, etc.

Une offre élargie d'actions sociales proactives et structurées (prévenir plutôt que guérir)

Soutenir les initiatives locales de solidarité reconnues en faveur des plus démunis. Renforcer les liens avec les organisations régionales, fédérales (aides) et européennes (FEAD – Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis).

Poursuivre et renforcer l'organisation de diverses activités récréatives et de loisirs en faveur de nos aînés (voyages, concerts, expositions, ...) mais également en promouvant l'accès au plus large public.

Favoriser l'autonomie individuelle en collaboration avec les associations de terrains sous la coordination sociale du CPAS.

Aider à la cohabitation entre générations grâce notamment à une coordination de soins à domicile (Infirmière, kiné, ...)

Garantir une offre de repas à domicile la plus adaptée à la demande.

Développer des services sociaux proposant systématiquement aux demandeurs d'aide toutes les informations sur les droits auxquels ils peuvent prétendre (par ex : aide sociale, soins de santé, service énergie, médiation de dettes, service logement, ...).

Soutenir les services sociaux tels que Génér'Action (transport social, accompagnement et petits services à domicile), le taxi social, etc...

Le développement durable

L'idée est de réduire l'empreinte carbone des bâtiments et des services mais également de conscientiser et d'aider les bénéficiaires à la réduire également.

Un travail particulier sera mené sur l'économie d'énergie dans les bâtiments du C.P.A.S.

Un autre axe sera développé autour de l'importance d'une alimentation saine. D'abord en maison de repos à travers la labellisation « greendealcantines » mais également dans le cadre de la distribution des repas à domicile.

Une politique « zéro-déchets » sera également initiée dans le cadre d'un respect écologique.

Notre ambition :

En parfaite synergie avec la Commune, et dans une démarche dynamique et évolutive, le CPAS pilotera les 6 grands axes, partie intégrante du PST. Cet outil devra favoriser l'égalité des chances et des conditions à un accès effectif et objectif de tout un chacun aux droits fondamentaux. Il favorisera également la participation active à la société sur les plans économique, social et culturel.